

M. Herridge: Cela signifie que le ministre augmenterait sa part, si les provinces étaient disposées à le faire aussi?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je n'ai pas dit cela, monsieur le président. J'ai dit, par contre, que j'avais établi ce chiffre parce que je savais qu'aucune province ne voudrait aller au delà. Je ne peux certainement pas parler au nom du gouvernement quand celui-ci a pris une décision de principe en vertu de laquelle le montant maximum que je suis autorisé à proposer est de 15 millions de dollars pour une période de cinq ans.

Je crois que le député de Bonavista-Twillingate a prétendu que pareille chose ne serait guère juste parce que certaines provinces étaient plus pauvres que les autres.

L'hon. M. Pickersgill: Je préciserai, afin de ne pas faire perdre de temps au ministre. J'ai dit en effet que, si le ministre n'était pas autorisé à procéder à des modifications, le gouvernement pourrait étudier la possibilité de changer la formule prévoyant une participation de moitié, pour la remplacer par quelque méthode échelonnée appliquant le principe de la péréquation, comme on l'a fait pour l'assurance-hospitalisation et surtout évidemment de façon spectaculaire pour les ententes sur le partage des impôts. Si je le propose, c'est parce que les dispositions prévoyant une participation de moitié ne présentent pas de difficultés pour la Colombie-Britannique ni pour l'Ontario, mais qu'elles créent de graves problèmes pour les provinces de l'Atlantique et même, dirais-je, pour la propre province du ministre.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je pense avoir déjà réglé cette question au comité, en disant qu'étant donné la limite de 15 millions de dollars pour une période de cinq ans qui m'a été imposée, je me trouve quelque peu limité dans mes opérations. Cependant, voilà ce qu'on a décidé alors et je m'en suis tenu à cette décision. Il n'y a aucun doute d'après ce qu'ont dit aujourd'hui les députés, qu'à la fin de ces cinq ans, on avancera de nombreuses propositions tendant à l'aménagement de nouvelles routes, et que toute la question sera étudiée alors.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que le ministre n'a pas répondu au point le plus important de ma question, dans lequel il s'agissait d'électricité.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai la réponse devant moi et je peux la donner tout de suite. En ce qui concerne la ligne de conduite à suivre par le Canada à cet égard, je pense que l'argument avancé par le député de Bonavista-Twillingate au sujet des lignes de distribution...

L'hon. M. Pickersgill: Non, par le premier ministre de Terre-Neuve.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Par le premier ministre de Terre-Neuve. Je pense toujours, que c'est la même personne... (Exclamations)

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie l'honorable ministre de me flatter.

Une voix: Ce n'est pas flatteur.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Il reste que je me laisse guider par une loi du Parlement qui mentionne les lignes de transmission, et je m'en suis tenu à cette loi. Cependant, j'aimerais signaler que la Saskatchewan ou Terre-Neuve, de même que la Colombie-Britannique et le Manitoba, je crois, ont demandé au gouvernement fédéral de leur accorder de l'aide à l'égard de l'énergie. Cela signifie évidemment qu'il faudra éventuellement élaborer un programme national en matière d'énergie. La Saskatchewan fait valoir les mêmes arguments que Terre-Neuve, soit la population clairsemée, le manque de grandes richesses, etc. Dans le cas de la Colombie-Britannique, la mise en valeur coûte si cher que cette province exigera probablement notre collaboration.

Je puis dire à l'honorable député, au sujet de l'énergie, que l'on a amplement la preuve que le gouvernement actuel s'achemine vers de nouvelles positions au sujet de toute cette question de l'énergie, en collaboration avec les provinces. Le programme élaboré à l'égard de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique a compris, à ma demande, les mots Îles-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Il faut reconnaître qu'au moment où les noms de ces provinces ont été insérés dans la loi, nous n'avions aucune idée des demandes qui nous seraient adressées car à cette époque je pensais à une expansion régionale dans les provinces Maritimes, et je voulais pouvoir étendre ce programme. J'ai également déclaré en public et au comité que la province de Québec doit également se considérer comme faisant partie de la région de l'Atlantique et j'aimerais rappeler au comité certaines des remarques que j'ai formulées ailleurs au sujet de la rivière Hamilton.

L'énergie de la rivière Hamilton constitue une grande ressource pour tout l'est du continent nord-américain mais, pour l'instant, nous ne pouvons pas nous en servir tant que nous n'avons pas la collaboration de plusieurs de ces provinces. Je dirai simplement que je ferai tout en mon pouvoir pour renseigner ces provinces dans l'espoir qu'elles comprendront qu'en collaborant, non seulement elles auront plus d'électricité, mais elles l'auront